

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h, le 26 janvier 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente  
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis et vice-présidente du comité exécutif  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier  
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2005

#### **Résolution n° E-2006-01**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

### Octroi d'un contrat pour la mise à jour du plan de communication

#### **Résolution n° E-2006-02**

De retenir les services de la firme SM5 pour l'actualisation du plan de communication de la CMQ pour les années 2006-2008.

D'accepter de verser à la firme SM5 les montants prévus à son appel d'offres, soit 32 800 \$ plus taxes (37 728,20 \$).

Référence : Mémoire du 19 janvier 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-16  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

### Drapeau de la CMQ

#### **Résolution n° E-2006-03**

D'autoriser la production d'un drapeau « CMQ » et son utilisation lors des séances du conseil et lors d'événements organisés par la Communauté.

Référence : Mémoire du 20 janvier 2006  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement N° 04-2005 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) N° 01-2003 de la MRC de La Jacques-Cartier

---

**Résolution n° E-2006-04**

D'émettre un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement no 04-2005 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant son règlement de contrôle intérimaire no 01-2003 de façon à ajouter des mesures de contingentement applicables aux élevages porcins dans l'aire d'affectation AG-7 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, puisque ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales et favorisera une cohabitation harmonieuse entre les milieux agricoles et urbains.

De faire rapport à la prochaine séance du conseil de l'avis donné par le comité exécutif.

Référence : Mémoire du 23 janvier 2006  
Responsable : Conseiller à l'Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Établissement des quotes-parts 2006 (quotes-parts provisoires)

**Résolution n° E-2006-05**

D'établir la quote-part provisoire payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2006, au montant établi au tableau joint en annexe au mémoire du 20 janvier 2006 du secrétaire-trésorier, le tout en application du règlement 2002-09 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ. La quote-part est provisoire puisqu'elle s'appuie sur le calcul du potentiel fiscal pour l'année 2006 et ce potentiel fiscal est sujet à des modifications après l'étude approfondie par le ministre des Affaires municipales et des Régions des sommaires des rôles 2006. Lorsque le potentiel fiscal sera définitif, le Comité exécutif pourra établir en conséquence des quotes-parts définitives et il sera procédé alors aux ajustements requis.

Le montant établi de la quote-part est payable en trois versements, soit 33 1/3 au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, 33 1/3 au plus tard le 3 juillet pour le second versement et 33 1/3 au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre pour le dernier versement.

Un versement non payé à échéance porte intérêt pour l'année 2006 au même taux que celui fixé aux années précédentes, soit 10 %.

Référence : Mémoire du 20 janvier 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2006-06**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 26 janvier 2006 contenant les documents suivants :

- a) Note du 11 janvier 2006 du secrétaire-trésorier de la CMQ adressée aux membres du Conseil relative aux modifications à la Loi régissant la CMQ par le projet de loi 134 modifiant de nouveau certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal.

- b) Lettre du 10 novembre 2005 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de Charlevoix relative à la conformité aux orientations gouvernementales du règlement No 88-05 modifiant son schéma d'aménagement. (Résolution E-2005-47 – Item 2).
- c) Lettre du 25 novembre 2005 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de Charlevoix relative à la conformité aux orientations gouvernementales du règlement No 91-05 modifiant le RCI relatif à l'aménagement de terrains et d'emplacements de camping dans le territoire non organisé de Lac-Pikauba. (Résolution E-2005-99 – Item b).
- d) Note 12 janvier 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR, règlement No 282 de la MRC de Portneuf modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 208 sur l'abattage d'arbres.
- e) Note du 18 janvier 2006 de M. Dominique Lord de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR sur le projet de règlement No 219-11-2005 de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Référence : Bordereau d'information du 26 janvier 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

#### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2006-07**

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2005 au montant de 353 483 \$, plus 38 021 \$ pour les salaires versés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 janvier 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-19  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

#### Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

#### **Résolution n° E-2006-08**

De nommer M. François Picard de la Ville de Québec pour représenter la CMQ au conseil d'administration de l'Alliance des villes des grands Lacs et du Saint-Laurent.

De revoir cette nomination advenant la non désignation de M. Picard au conseil de la CMQ par le conseil d'agglomération de Québec.

D'autoriser M. Picard à participer à la conférence annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent les 21, 22 et 23 juin prochains à Parry Sound, en Ontario et à encourir les frais afférents à cette participation

D'autoriser le paiement de l'avis de cotisation pour l'année 2006 à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent selon ce qui a été prévu au budget de fonctionnement de la Communauté pour l'année 2006 lorsque cet avis de cotisation parviendra à la CMQ.

---

## PROCÈS-VERBAL

-4-

Référence : Mémoire du 20 janvier 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-17  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

### Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENTE

---

SECRÉTAIRE